

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 49 (1908), p. 173-176

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1908__49__173_0

© Société de statistique de Paris, 1908, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 6. — JUIN 1908

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MAI 1908

Sommaire. — Adoption du procès-verbal de la séance du 15 avril 1908. — Élection d'un membre titulaire. — Présentation d'ouvrages : M. le Secrétaire général. — Communication sur les industries d'État, par M. Schelle; discussion : MM. Desroys du Roure, Ch. Laurent, Neymarck. — Communication sur les émissions et remboursements d'obligations des six grandes compagnies de chemins de fer, en 1907, par M. A. Neymarck; discussion : M. Borel.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. A. DELATOUR, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Il est procédé à l'élection, comme *membre titulaire*, de M. AUDIFFRED, présenté dans la précédente séance, conformément aux statuts. L'admission est prononcée à l'unanimité.

M. le **SECRETARE GÉNÉRAL** présente les ouvrages reçus depuis la dernière séance et dont la liste est page 203. Il appelle particulièrement l'attention sur les publications du service central de statistique de la *Commonwealth Australia*, parvenues pour la première fois à la Société qui, jusqu'alors, n'avait reçu que les statistiques de l'Australie du Sud et de la Nouvelle-Galles du Sud.

L'ordre du jour appelle la communication de M. SCHELLE sur les *Industries d'Etat*.

On sait, dit l'orateur, qu'il n'existe pas de statistique des industries d'Etat et des industries municipales et qu'en général on ne connaît pas les résultats financiers de ces entreprises. Cette lacune devrait être comblée. L'école économique libérale estime depuis Turgot que, d'après toutes les observations recueillies, l'Etat est un mauvais industriel; elle regarde le socialisme d'Etat comme dangereux à beaucoup de points de vue, en ce que, notamment, il détruit l'industrie privée, car l'Etat est un industriel qui ne craint pas de perdre et qui ne sait même pas, faute de documents, ce qu'il perd quand il perd.

Les interventionnistes prétendent au contraire que l'Etat, pouvant se procurer de bons agents, peut avoir de bonnes exploitations; il faudrait avoir des statistiques pour l'établir. Les interventionnistes disent sans doute aussi que l'Etat n'a pas à s'occuper de faire des gains, mais ce n'est vrai que pour les services qui ne comportent pas de ventes et ne l'est assurément pas pour les monopoles fiscaux.

En France, les industries d'Etat proprement dites (allumettes, tabacs, poudres, postes, télégraphes, téléphones, *Journal officiel*, monnaies, réseau d'Etat, manufacture de Sèvres, etc., chemin de fer de Saint-Georges à La Mure, eaux de Versailles, établissement d'Aix-les-Bains) donnent 900 millions de recettes brutes.

Dans les documents budgétaires :

Ces recettes ne sont rapprochées des dépenses que pour les entreprises qui font l'objet de budgets annexes. Pour les petites entreprises, les recettes ne sont indiquées spécialement que dans les comptes définitifs.

Quant aux dépenses d'exploitation et d'établissement, les ventilations ne suffisent pas toujours pour les distinguer ou pour déterminer la part de chaque entreprise ; le rappel des dépenses antérieures à l'exercice écoulé n'est pas fait, de sorte que le capital engagé n'est pas connu et qu'il est difficile, parfois impossible, de le déterminer à l'aide des comptes définitifs. En l'absence d'écritures d'ordre, des opérations importantes ne sont pas décrites dans les documents budgétaires.

Toutefois, pour les allumettes, les tabacs, les chemins de fer de l'Etat, des comptes sont publiés et le dernier est complété dans une certaine mesure par la statistique des chemins de fer, mais ces comptes ne ressemblent pas à ceux de l'industrie privée et ne font nullement connaître les charges réelles des capitaux engagés.

Dans les autres pays, et pour la majeure partie des industries d'Etat, les documents ne sont pas plus précis.

Pour le socialisme municipal, qui s'est développé plus que le socialisme d'Etat, on demande presque partout des comptes. En Angleterre, une commission a fait des propositions à ce sujet ; en Italie, la loi du 29 mars 1903 l'a exigé ; en Bohême, les communes sont tenues de dresser un bilan patrimonial.

Le même besoin de clarté s'est manifesté pour les industries d'Etat, surtout pour les chemins de fer, en Italie, en Russie, en France et depuis longtemps en Belgique.

Des changements profonds dans la comptabilité publique auraient des inconvénients ; il n'est pas à craindre sans doute que l'on n'arrive avec des comptes distincts à l'autonomie complète des industries, mais on pourrait être conduit à multiplier les budgets annexes, ce qui ne serait pas sans danger pour les finances.

Il serait préférable d'obliger simplement chaque entreprise à dresser, d'accord avec les services financiers, une statistique bien faite où les charges réelles du capital d'établissement seraient rapprochées des recettes nettes de l'exploitation. C'est ce qui se passe en Belgique depuis 1905 pour les chemins de fer de l'Etat belge. De la revision qui a été alors opérée dans les comptes il est résulté que, dès 1903, les charges du capital se sont élevées et que le bénéfice accusé a diminué, et ce mouvement s'est continué jusqu'en 1906.

M. le PRÉSIDENT remercie M. Schelle de sa très intéressante communication et déclare ouverte la discussion.

M. DESROYS DU ROURE estime, comme M. Schelle, qu'il y a des inconvénients à établir des compartiments étanches dans les budgets communaux, comme dans celui de l'Etat ; mais il y a grand intérêt, cependant, à établir un compte moral pour chaque service industriel. Ce compte a été dressé, à Paris, pour l'usine municipale d'électricité des Halles, qui vient d'être cédée à l'Union des secteurs électriques ; à la fin de 1907, l'usine aurait amorti entièrement son capital d'établissement.

M. Charles LAURENT estime nécessaire, avant de présenter à l'Institut international le vœu proposé par M. Schelle, de bien envisager toutes les difficultés. Les unes sont d'ordre matériel : pour les entreprises anciennes, il sera très difficile de retrouver, dans les documents publics, les éléments nécessaires à l'établissement d'un compte moral. Dans un autre ordre d'idées, les théories régnautes dans les divers pays, au sujet des industries d'Etat, les tendances diverses qui se manifestent seront un obstacle à l'établissement de statistiques comparables. C'est ainsi que les chemins de fer d'Etat sont considérés, en Allemagne, comme une source de bénéfices pour le Trésor ; en Suisse, au contraire, les chemins de fer ne doivent, en principe, rien rapporter à la Confédération : les bénéfices doivent être consacrés à l'amélioration des salaires, au perfectionnement du matériel, à des dégrèvements

de tarifs. Aussi, malgré le très grand intérêt de l'étude proposée par M. Schelle, M. Ch. Laurent estime qu'il y a lieu de réfléchir à la forme sous laquelle le vœu pourra être présenté à l'Institut international.

M. le PRÉSIDENT partage l'avis de M. Ch. Laurent et demande s'il ne serait pas mieux d'obtenir des statistiques nationales avant de demander des comparaisons internationales; il ne serait pas prudent de proposer à l'Institut un travail qui pourrait soulever les difficultés importantes qui viennent d'être signalées.

M. SCHELLE ne se dissimule pas les difficultés que présente la réalisation pratique du vœu qu'il a émis; il pense néanmoins qu'à défaut de documents complets, on pourra pour les entreprises anciennes faire des évaluations. En présence des aspirations à la clarté qui se manifestent de tous côtés au sujet des industries d'Etat, il pense qu'il n'est pas téméraire d'émettre le vœu qu'il soit établi des statistiques.

M. NEYMARCK observe que si M. Schelle a montré l'utilité des statistiques qu'il réclame, M. Ch. Laurent et M. le Président en ont montré les difficultés. Malgré les obstacles que l'on pourra rencontrer dans les divergences que présentent les règles de la comptabilité publique dans les divers pays, il semble que l'Institut international pourra émettre le vœu proposé, à la condition de prendre toutes précautions pour ne pas éveiller les susceptibilités des gouvernements.

M. le PRÉSIDENT donne ensuite la parole à M. Alfred NEYMARCK pour sa communication sur les *Emissions et remboursements d'obligations des six grandes compagnies de chemins de fer depuis 1885*.

M. Alfred NEYMARCK présente à la Société la statistique annuelle des émissions et remboursements des obligations des six grandes compagnies de chemins de fer pendant l'année 1907. Cette communication est divisée en trois parties: dans la première, M. Alfred Neymarck indique le relevé total des obligations vendues par chacune des compagnies, le montant produit par les ventes d'obligations 3 % et 2,5 %; le relevé des obligations 2,5 % vendues depuis 1895; le relevé et le montant des obligations remboursées en 1907 et depuis 1885; le relevé général des obligations vendues et le montant produit par ces ventes depuis 1885.

Il a été vendu, en 1907, 623 530 obligations 3 % et 2,5 % pour un capital de 263 577 000 francs. Les obligations 3 % vendues ont été au nombre de 568 622 pour un capital de 242 107 000 francs; les obligations 2,5 % vendues ont été au nombre de 54 908 pour un capital de 21 469 000 francs. Depuis 1895, date de la création de ce nouveau type de titres, les compagnies ont vendu 1 834 750 obligations.

Les compagnies répondent ainsi aux goûts du public en émettant à la fois des obligations 3 % et 2,5 % ou en émettant seulement l'une ou l'autre catégorie de ces obligations. En combinant les achats d'obligations 3 % et 2,5 %, le capitaliste se constitue un placement de toute sécurité rapportant plus de 3 %, donnant 20 à 25 % de plus-value au remboursement, ayant des coupons d'intérêts payables tous les mois.

En 1907, les six grandes compagnies ont remboursé pour 162 millions d'obligations diverses. Avec le montant des actions remboursées, le total des amortissements effectués dépasse 200 millions de francs.

Depuis 1885, les six compagnies ont vendu et placé, par leurs procédés habituels de placement, sans peser sur les cours des autres valeurs, sans nuire à l'ascension des cours de nos rentes, 10 239 626 obligations, pour un capital de 4 milliards 347 millions.

Pendant le même laps de temps, le nombre de kilomètres de chemins de fer d'intérêt général, qui était de 30 491 kilomètres en 1885, atteint aujourd'hui 40 000 kilomètres.

Pendant la même période, les compagnies ont amorti et remboursé sur leurs anciens emprunts plus de 3 milliards.

Dans la seconde partie de sa communication, M. Alfred Neymarck examine successivement la situation des actionnaires et des obligataires, soit au point de vue de la garantie d'intérêts, de la période d'expiration de la garantie et des concessions,

de la valeur des actions de jouissance en fin de concession ; pourquoi les prix de vente des obligations sont différents ; quelles sont la sécurité et la garantie de ces titres ; quels ont été les résultats des conventions de 1883 au quadruple point de vue du crédit de l'Etat, de celui des compagnies, du public et des porteurs de titres ; quels ont été les bénéfices des actionnaires et ceux de l'Etat ; quelles ont été les charges patronales.

Au point de vue de la sécurité et des garanties des obligations des six grandes compagnies, M. Alfred Neymarck estime que ces titres représentent un des placements français les plus sûrs et les mieux garantis. Bien des événements se sont produits depuis l'origine des chemins de fer (seconde moitié du siècle dernier) : jamais le service des intérêts ou de l'amortissement de leurs titres n'a subi une seconde de retard : facilités d'avance, fluctuations relativement limitées, tout concourt à maintenir leur valeur.

M. Neymarck termine en présentant à la Société, à l'appui de ses nombreux tableaux numériques, quinze graphiques relatifs aux variations depuis 1885 du cours des actions et obligations, de leur taux et de leur revenu ainsi qu'au montant annuel du total des émissions et des remboursements.

M. le PRÉSIDENT remercie M. Neymarck de son intéressante communication et donne la parole à M. Borel.

M. Emile BOREL demande à présenter quelques observations d'ordre géométrique au sujet des graphiques. Plusieurs statisticiens, et notamment M. Lucien March (*) ont déjà montré que le choix de l'échelle n'est pas indifférent et donné à ce sujet des indications précises. Sans vouloir entrer dans une théorie générale, qui exigerait de longs développements, bornons-nous au cas qui se présente à nous aujourd'hui : la représentation sur un même graphique du cours et du revenu d'une valeur à revenu variable. L'idée qui se présente naturellement à l'esprit est la suivante : si le taux reste constant, c'est-à-dire si les variations du cours sont exactement proportionnelles aux variations du revenu, les lignes qui représentent graphiquement ces variations devraient être parallèles. La discussion générale de cette condition entraînerait des développements assez longs ; il suffit de s'attacher au cas, suffisamment réalisé dans l'exemple actuel, où le taux est à peu près constant. S'il est, par exemple, de 4 %, on choisira l'échelle de telle manière qu'une variation de 4 francs dans le revenu produise la même dénivellation qu'une variation de 100 francs dans le cours. Il est d'ailleurs visible qu'au point de vue de l'aspect général du graphique, il n'est pas nécessaire que ce taux de 4 %, qu'on adopte soit *rigoureusement* exact ; on s'en rendra compte aisément en faisant le dessin successivement avec les taux de 4 % et de 5 % ; ces deux dessins « parlent » de la même manière, mais ils diffèrent beaucoup de ceux qui sont joints à la communication de M. Neymarck et qui correspondraient à un taux de 20 %. Les personnes désirant avoir des renseignements précis recourront à des calculs sur les chiffres des tableaux plutôt qu'à des graphiques ; néanmoins il n'est peut-être pas indifférent de présenter ces graphiques de manière qu'ils fournissent, par leur inspection rapide, une impression aussi exacte que possible des corrélations entre les variations du cours et les variations du revenu. A ce point de vue, il y aurait intérêt à dessiner, en tenant compte des indications précédentes, le graphique relatif à la Compagnie du Nord, sur lequel les variations du dividende sont les plus importantes.

Vu l'heure avancée, M. le PRÉSIDENT clôt la séance à 11 heures.

Le Secrétaire général,
E. FLÉCHEY.

Le Président,
Albert DELATOUR.

(*) Communication faite à la Société de statistique de Paris dans ses séances de novembre 1904 et janvier 1905.